

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 06 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six février à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Ste Céronne-lès-Mortagne s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Mme Dominique RAGOT, Maire.

Membres présents : Mmes Dominique RAGOT, Elisabeth DEZECACHE, Martine LEROY, Brigitte de LABARRE, Mrs Marc SIMOEN, Alain GAMBER, Philippe GIROUX, Samuel LEGENDRE, David MAGNIERI, Thomas BOURY

Membre absent excusé : Elodie LEPOIVRE

Date de la convocation du Conseil Municipal 30 janvier 2023

Brigitte de LABARRE a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du Procès-Verbal du 9 janvier 2023
- Dossier DETR – Poteau Incendie
- Subvention ASPC pour chemin de croix
- Discussion d'orientation budgétaire

Madame le Maire remercie les conseillers municipaux d'avoir été présents lors des vœux de la commune au mois de janvier.

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le procès-verbal du lundi 9 janvier 2023**

**2023-Fev - 01**

**Dossier DETR – Poteau Incendie**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le poteau incendie se trouvant à Beauroussel ne fonctionne plus depuis 2007. Le SDIS nous conseille de changer le poteau incendie. Après vérification auprès du SIAEP du Haut Perche, le débit de la canalisation est suffisant pour la pose d'un poteau incendie. Il a été demandé un devis à deux entreprises. Ces travaux rentrent dans le cadre d'une demande de subvention DETR. Madame le Maire propose de délibérer à ce sujet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il est de la responsabilité de Madame Le Maire de s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie, au regard des risques à défendre ;

Considérant qu'un équipement de secours contre l'incendie au lieu-dit Beauroussel est nécessaire ;

Considérant le montant HT du devis de l'entreprise Eaux de Normandie qui s'élève à 2 744.04 € soit un montant total TTC de 3 292,85 € ;

Considérant que ces travaux sont éligibles au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le projet et à autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le projet de remplacement et déplacement d'un poteau incendie au lieu-dit BEAUROUSSEL

**ADOPTE** le plan de financement suivant :

Sources	Libellés	Montant HT	Taux
ETAT	DETR 2023	1 234,82 €	45 %
CNE	Fonds propres	1509.22 €	55 %
Total H.T		2744,04 €	100 %

**SOLLICITE** une subvention DETR 2023 auprès de l'Etat au taux de 45%

**AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

**DIT** que l'opération sera inscrite au budget primitif 2023, en dépense d'Investissement.

### 2023-Fev - 02 Don ASPC pour chemin de croix

Madame le Maire présente un don de l'ASPC de Ste Céronne pour les travaux de conservation du chemin de croix d'un montant de 2 500€.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le don de 2 500€ de l'ASPC.

Cette recette sera imputée en Investissement de recette au compte 1388.

Madame la Maire précise qu'un autre don va être effectué par l'ASPC pour le chemin de croix. Monsieur BOURGOUIN, descendant de la famille DANGEREUX (qui avait offert le chemin de croix à l'origine), a fait un don de 2 500€ à l'ASPC pour participer à la conservation de ce dernier. Le coût de cette conservation est de 6 396€ HT. Avec les différentes subventions et dons le reste à charge pour la commune s'élève à 437€.

Madame le Maire informe les conseillers qu'une cérémonie de célébration du chemin de croix aura lieu le 31 mars à 15h.

### Discussion d'Orientation Budgétaire

Afin d'élaborer un budget le plus précis possible, Madame le Maire souhaite voir avec le Conseils quelques points importants.

Le premier point est le taux des taxes locales. Madame le Maire explique aux conseillers que l'Etat va augmenter de 7,1% la base en 2023.

	2022	2023 (Prévision)	Différence	Taux
<b>Taxe Foncière (Bâti)</b>	<b>69 237</b>	<b>74 153</b>	<b>4 916</b>	<b>32.97</b>
<b>Taxe Foncière (Non Bâti)</b>	<b>11 438</b>	<b>12 249</b>	<b>811</b>	<b>16.27</b>
<b>CFE</b>	<b>1 818</b>	<b>1 947</b>	<b>129</b>	<b>10,51</b>
<b>Totaux</b>	<b>82 493</b>	<b>88 349</b>	<b>5 856</b>	

En ce qui concerne la taxe d'habitation, le taux est de 8,98% pour les résidences secondaires.

Madame le Maire évoque en deuxième point le tarif des concessions

	50 ans	30 ans	Cavurne 30 ans	Cavurne 50 ans	Columbarium 20 ans	Columbarium 30 ans	Jardins du Souvenir
<b>Ste Céronne</b>	150€ 20€	100€ 15€	50€ 275€	75€ 275€			
<b>Bazoches</b>	150€	100€	50€	70€	350€	500€	Gratuit
<b>St Hilaire</b>	400€	165€					
<b>Moulins</b>	300€	200€	300€			200€	
<b>Soligny</b>	150€						

Le Conseil souhaite qu'une délibération soit prise lors d'un prochain conseil afin de modifier le tarif des concessions pour les adultes.

Madame le Maire souhaite également faire un point sur les investissements envisagés :

	Dépense	Recette	
<b>Travaux avec devis signé en 2022</b>			
<b>Porte Intérieure de l'Eglise</b>	13 700€	7 556€	Drac (4037€) + Département (2 019€) + ASPC (1500€)
<b>Chemin de Croix</b>	6 396€	3 459€	Département (959€) + ASPC (2500€)
<b>Bonne Ste Céronne</b>	4 100€	3 000€	ASPC
<b>Chapelle St Marcel</b>	1 400€		
<b>Travaux prévus pour 2023</b>			
<b>Vidéoprojecteur</b>	500 €		
<b>Toiture Local Communal</b>	18 000€		
<b>Conteneur Poubelle</b>	20 000€		
<b>Lavoir</b>	7 500€		ASPC
<b>Borne Incendie</b>	4 000€	900€	Demande DETR
<b>Bras Reliquaire</b>	3 500€	1 900€	Département (400€) + ASPC (1 500€)
<b>Souffleur</b>	200€		

<b>Matériel de tailles</b>	1 434€		
----------------------------	--------	--	--

Madame le Maire dit qu'il sera prévu au budget une hausse de 15% pour l'électricité ainsi qu'une augmentation du budget pour le carburant.

Marc SIMOEN évoque le fait que le montant de la participation au SIVOS va fortement augmenter du fait du changement de plusieurs équipements à l'école.

Il soumet l'idée de voir si le matériel de la commune qui ne sert pas pourrait-être repris par une entreprise.

Avec l'ensemble de ces éléments, Madame le Maire pourra réaliser un budget 2023 un peu plus précis.

### Questions diverses

Madame le Maire fait part au conseil Municipal du devis reçu par le Te61 pour le changement de 3 prises guirlande pour un montant de 883.05€ TTC.

**Fin de conseil :**

Dominique RAGOT, Maire		Brigitte de LABARRE, Secrétaire de séance	
---------------------------	--	--	--

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2023**

**Liste des délibérations**

<b><u>N° Délibération</u></b>	<b><u>Intitulé</u></b>	<b><u>Etat</u></b>
2023-Fév-01	Dossier DETR – Poteau Incendie	Approuvé
2023-Fév-02	Dan ASPC Chemin de Croix	Approuvé